

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 mai 2007

CP 07/05-04

## MARCHE D'IMPRESSION, MISE SOUS PLI ET ROUTAGE DU PERIODIQUE D'INFORMATION « TARN-ET-GARONNE MAG » DEVOLUTION DU MARCHE

Le marché a pour objet l'impression, la mise sous pli et le routage du périodique d'information « Tarn-et-Garonne mag ».

Les caractéristiques principales du marché sont les suivantes :

- Procédure : Appel d'offres ouvert européen
- Marché de prestations de services à bons de commande comprenant les montants, pour une durée de 4 années, suivants :

Montant minimum pour la durée du marché : 322 000 €HT

Montant maximum pour la durée du marché : 535 200 €HT

- Durée : Le présent marché est conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification.

La durée d'exécution des bons de commande, appelés à être notifiés, sera expressément mentionnée sur chacun des dits bons de commande.

Conformément au Code des Marchés Publics, les critères définis et pondérés dans le dossier de consultation par la personne publique permettant à la Commission d'appel d'offres de dégager l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivants :

- Qualité des prestations .....5
- Délais et livraison .....3
- Prix.....2

La Commission d'appel d'offres, réunie le 23 avril 2007, a examiné les offres déposées par les sociétés ayant répondu à la consultation dans les formes et délais requis.

A l'issue de l'analyse des offres, il apparaît que deux offres arrivent à égalité, il s'agit de Sud Graphie Rotative et Léonce Deprez.

La commission d'appel d'offres, en séance du 23 avril 2007, a décidé d'attribuer le marché à Sud Graphie Rotative dont le montant proposé pour 101 000 exemplaires de chaque numéro est de 24 385,00 €HT soit 1 490 € de moins par rapport à Léonce Deprez.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer, au nom du Conseil Général :

- le marché de prestations de services à intervenir avec la société SUD GRAPHIE ROTATIVE (81370 Saint-Sulpice) pour l'impression, la mise sous pli et le routage du périodique d'information « Tarn-et-Garonne mag ».
- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

—

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 21 mai 2007**

CP 07/05-04

**MARCHE D'IMPRESSION, MISE SOUS PLI ET ROUTAGE  
DU PERIODIQUE D'INFORMATION  
« TARN-ET-GARONNE MAG »  
DEVOLUTION DU MARCHE**

—

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 23 avril 2007,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du Conseil Général :

- le marché de prestations de services à intervenir avec la société SUD GRAPHIE ROTATIVE (81370 Saint-Sulpice) pour l'impression, la mise sous pli et le routage du périodique d'information « Tarn-et-Garonne mag » ;
- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,